



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an **DEUX MIL VINGT TROIS**

Le **28 juin** à 20 heures

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni dans la salle municipale des Anciennes Ecuries, sous la présidence de Madame Marie-Claude CRESPIEN, Adjointe au Maire, Vice-présidente du CCAS.

Etaient présents :

MM./Mmes Marie-Claude CRESPIEN(+1), Vice-présidente, Laurence BARTHELEMI(+1), Catherine GAUTIER(+1), Dominique DE GOUSSENCOURT(+1), Nathalie JOUNEAU, Jérôme DURIEUX, Stéphane IMBERT, Nathalie BARROIS, Nicole JAMET, Françoise METAYER, Estelle PECQUEUX, Evelyne TESTA(+1), formant la majorité des membres en exercice.

DATE DE
CONVOCA'ION :
22/06/2023

NOMBRE DE MEMBRES
EN EXERCICE : 17

PRESENTS : 16
VOTANTS : 16

Absents représentés : Monsieur Pierre-Edouard EON, monsieur Pascal FRANCK, madame Véronique DOUTRELEAU, madame Christine JAMET.

Absent : Monsieur Philippe MONTAIGNE.

Mme Dominique DE GOUSSENCOURT est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

OBJET : JOURNEE A LA MER 2023 – CONTRIBUTION FINANCIERE DES PARTICIPANTS

VU l'article R.123-20 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que le CCAS organise, en partenariat avec l'antenne du Secours Populaire de Méry-sur-Oise, « une journée à la mer » à Trouville-sur-Mer le 2 juillet 2023, pour les familles mérysiennes ;

CONSIDERANT que le coût du déplacement en car aller-retour est pris en charge par le CCAS ;

CONSIDERANT qu'une contribution financière est demandée aux participants qui servira à financer le goûter offert aux enfants ;

CONSIDERANT de ce fait qu'il convient de fixer le montant de la contribution financière demandée aux participants ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**, **à l'unanimité**,
095-269500799-20230706-10 Réception par le Préfet 06-07-2023

Publication le : 06-07-2023

APPROUVE la mise en place d'une participation financière pour la sortie à la mer prévue le 2 juillet 2023, fixée de la façon suivante :

- 5,00 € par adulte
- 2,00 € par enfant

DIT que cette contribution s'applique pour la journée à la mer 2023 et pourra être reconduite lors des prochaines sorties de ce type organisées pour les familles par le CCAS, sauf en cas de modification des tarifs, pour lesquels une nouvelle délibération devra être prise.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Méry-sur-Oise, le 29 juin 2023



La Secrétaire de séance,

Dominique DE GOUSSENCOURT
Administratrice du CCAS



Pour le Président et par délégation,
La Vice-présidente,

Marie-Claude CRÉSPIN
Adjointe au Maire, chargée des
Affaires sociales de la Solidarité et
de la Petite enfance